



Kruger Énergie
Saint-Paul-de-Montminy S.E.C.

Projet éolien **Saint-Paul-de-Montminy**

Étude d'impact sur l'environnement
Volume 4 : Addenda

Étude déposée au ministère de
l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs

Dossier 3211-12-260
Août 2024

PESCA

KRUGER ÉNERGIE

SAINT-PAUL-DE-MONTMINY S.E.C.

Projet éolien Saint-Paul-de-Montminy

Étude d'impact sur l'environnement
Volume 4 : Addenda 1

Pesca Environnement

Août 2024

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy S.E.C.

M. Jean Roy, vice-président principal et chef de l'exploitation

M. Pier-Luc Vandal, ing., développeur de projets

M. Mouloud Merbouche, M. Env., M. Sc., coordonnateur en environnement

Pesca Environnement

Chargée de projet Marjolaine Castonguay, biologiste, M. Sc.

Recherche et rédaction Chloé Lachance, professionnelle en environnement, M. Env.

Révision linguistique
et mise en page

Citation recommandée : Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy S.E.C. (2024). *Étude d'impact sur l'environnement – Projet éolien Saint-Paul-de-Montminy. Volume 4 : Addenda 1*. Étude réalisée par Pesca Environnement et déposée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION1

MODIFICATIONS2

2.2 Consultations menées auprès des acteurs locaux7

3.4.2 Premières Nations15

4.3 Sélection du site16

5. ENJEUX ASSOCIÉS AU PROJET.....17

BIBLIOGRAPHIE18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Rencontres et discussions tenues entre 2022 et 2024 avec les
acteurs locaux..... 8

Tableau 2. Préoccupations mentionnées lors des consultations auprès des
acteurs locaux, de la population et des instances concernées 11

INTRODUCTION

Le projet éolien Saint-Paul-de-Montminy est situé dans la MRC de Montmagny, dans les municipalités de Saint-Paul-de-Montminy, de Notre-Dame-du-Rosaire, de Sainte-Apolline-de-Patton et de Montmagny. Situé en milieu forestier, le projet éolien compte 28 éoliennes, d'une capacité de 7,0 MW chacune et d'une hauteur maximale d'environ 200 m. La capacité maximale du parc sera de 196 MW.

L'acceptabilité sociale est au cœur des projets développés par Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy S.E.C. (KESPDM). Des démarches de consultations publiques sont effectuées par le groupe de Kruger Énergie depuis plus de 10 ans afin de présenter le projet éolien Saint-Paul-de-Montminy au milieu d'accueil et de recueillir les commentaires, observations, intérêts et préoccupations des acteurs locaux et de la population. Cette approche a permis de cerner les enjeux et de les intégrer lors du développement du projet. Les préoccupations mentionnées lors de ces consultations et leur mode d'intégration dans le projet ont été résumés dans différentes sections du volume 1 de l'étude d'impact sur l'environnement.

Notamment, l'étude d'impact réfère à des préoccupations soulevées par la Nation huronnewendat (la Nation) lors de rencontres avec certains de ses représentants. KESPDM fait référence entre autres à des consultations menées auprès de la Nation et à des discussions relatives à la préparation d'un plan d'information et de consultation de celle-ci. À la demande du Conseil de la Nation, KESPDM tient à préciser la nature de ces rencontres dans le présent addenda.

Bien que plusieurs échanges aient eu lieu entre les parties depuis juillet 2022, soit par lettre, courriel, téléphone ou rencontre en présentiel ou virtuelle, ces discussions relatives au projet visaient principalement à en venir à une entente sur les termes d'un plan d'information et de consultation. Ces discussions ont permis d'échanger sur des préoccupations types de la Nation à l'égard de tels projets, mais les discussions sur le fond du projet n'ont pas eu lieu.

Le Conseil de la Nation a avisé KESPDM par écrit, en date du 20 juin 2024, que l'évaluation du projet n'avait pas encore été faite et que la Nation n'avait pu communiquer de préoccupation spécifique à ce jour. À la lumière de cet échange récent, KESPDM, par le biais du présent addenda, a donc supprimé les références à la Nation de la liste des **Préoccupations mentionnées lors des consultations auprès des acteurs locaux, de la population et des instances concernées** présentée aux pages v à viii du volume 1 ainsi qu'au tableau 2 de la section 2.6 intitulé **Préoccupations mentionnées lors des consultations auprès des acteurs locaux, de la population et des instances concernées**. Les échanges et discussions ayant par ailleurs permis d'identifier les préoccupations types de la Nation à aborder dans le cadre de la démarche d'information et de consultation, celles-ci sont néanmoins détaillées au tableau 1.

Les modifications suivantes sont donc apportées à l'étude d'impact.

MODIFICATIONS

Les pages v à viii du volume 1 de l'étude d'impact sont remplacées par les pages suivantes :

Préoccupations mentionnées lors des consultations auprès des acteurs locaux, de la population et des instances concernées

Préoccupations	Intervenant	Mode d'intégration de la préoccupation
Maintien des usages récréatifs (circulation, chasse, pêche, activités récréotouristiques)	Citoyens Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek	Sentiers et secteurs d'intérêt récréotouristique évités le plus possible. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à la carabine au cerf de Virginie et à l'original. Communication avec les responsables de sites récréotouristiques situés à proximité des infrastructures projetées du parc éolien. Création d'un comité de liaison avec des acteurs locaux et des citoyens.
Activités forestières, acéricoles et agricoles	Citoyens MRNF Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton UPA PPAQ	L'analyse des impacts tient compte des terres agricoles protégées et des érablières exploitées et à potentiel acéricole sur le territoire. Maintien des accès pour les activités forestières, acéricoles et agricoles sur le territoire.
Maintien du potentiel touristique du territoire	Citoyens	L'analyse des impacts tient compte des éléments touristiques présents dans la zone d'étude.
Maintien de l'exercice du droit de propriété au lac Dominique	Citoyens	Abandon de l'emplacement d'éolienne de remplacement situé à proximité du lac Dominique.
Réseaux et systèmes de télécommunication	Citoyens	Considération des distances techniques à respecter entre les infrastructures du parc éolien et les réseaux et systèmes de télécommunication. Consultations en cours avec les gestionnaires des systèmes de télécommunication.
Sécurité des infrastructures de transport	MTMD	Mesures d'atténuation : abat-poussière, limitation de la vitesse, système de gestion des plaintes. Respect de distances séparatrices entre les infrastructures du parc éolien et le réseau routier.
Projection de glace	Citoyens	Respect de distances séparatrices entre les éoliennes et les éléments du milieu. Panneaux signalant le risque de projection de glace à proximité des éoliennes en phase exploitation.
Préservation de la qualité des paysages (notamment pour le parc régional des Appalaches, le lac Jally, le lac Dominique, la pourvoirie Beaulieu et la route 283)	Citoyens Parc régional des Appalaches Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	L'analyse des impacts tient compte du paysage. Réalisation de simulations visuelles, notamment à partir de lacs, de la pourvoirie Beaulieu et de la route 283.

Préoccupations	Intervenant	Mode d'intégration de la préoccupation
Maintien de la qualité de vie près des lacs, des habitations et des sites de villégiature (poussière, circulation, climat sonore)	Citoyens et villégiateurs	Respect des distances séparatrices par rapport aux lacs, habitations et sites de villégiature. Mise en place de mesures d'atténuation pour réduire l'émission de poussière. Respect de la note technique 98-01 relative au climat sonore. Surveillance du climat sonore pour les chantiers en phases construction et démantèlement. Suivi du climat sonore en phase exploitation à proximité de certaines habitations.
Impacts sur la santé (infrasons, champs électriques et magnétiques et tensions parasites)	Citoyens	Maintien des éoliennes à plus de 560 m des habitations. Maintien des éoliennes à plus de 1 200 m du périmètre urbain de Saint-Paul-de-Montminy. Maintien de la ligne de transport privée d'électricité de 230 kV à plus de 100 m des habitations.
Protection du patrimoine archéologique	Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek	Inventaire dans les zones de potentiel archéologique.
Investissements prévus et retombées économiques et sociales directes et indirectes	Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek Citoyens Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	Le projet aura des impacts économiques directs et indirects positifs pour les communautés locales : création d'emplois, achats locaux et régionaux, redevances aux propriétaires privés, paiements annuels versés aux municipalités par mégawatt installé, profits partagés entre les membres de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. La main-d'œuvre, les entreprises et les fournisseurs locaux seront sollicités durant la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien. Un bottin des entreprises locales et régionales sera préparé afin de mettre en évidence leurs compétences et de les prioriser. Un comité de liaison sera créé et il assurera le suivi des retombées économiques.
Partenariat avec l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c.	Citoyens	KESPDm s'est alliée avec l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. afin de maximiser les retombées économiques régionalement.
Contrats d'octroi d'option	Citoyens	Les éoliennes seront situées sur des terrains devant faire l'objet d'un contrat d'octroi d'option avec les propriétaires. Tous les contrats signés seront honorés.
Valorisation de la biomasse issue du déboisement	Citoyens	En fonction des ententes avec les propriétaires, l'initiateur privilégiera l'emploi de scieries locales pour la valorisation du bois d'œuvre issu des travaux de déboisement.

Préoccupations	Intervenant	Mode d'intégration de la préoccupation
Protection : espèces fauniques et floristiques à statut particulier et leurs habitats, en particulier la salamandre pourpre présente dans le sous-bassin versant de la rivière Minguy; habitats fauniques; aires protégées existantes; oiseaux; chauves-souris; poissons; corridors écologiques	MRC de Montmagny Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton CRECA Citoyens Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag	L'analyse des impacts tient compte des espèces fauniques et floristiques présentes, dont les espèces à statut particulier telles que la salamandre pourpre. Le projet évite les aires protégées existantes. Des mesures d'atténuation seront mises en place pour éviter ou réduire les impacts potentiels sur la faune, la flore et leurs habitats.
Apport de sédiments dans l'eau	Citoyens Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	Maximisation de l'utilisation de chemins existants. Application des saines pratiques dictées par Pêches et Océans Canada.
Maintien de la qualité de l'eau potable	Ville de Montmagny	Infrastructures du parc à l'extérieur des zones d'influence sur la qualité de l'eau.
Protection des sols et de la chaîne de montagnes des Appalaches	Citoyens	KESPDm réalisera des études géotechniques afin de s'assurer que les fondations sont adéquates et de déterminer les secteurs où du dynamitage pourrait être requis.
Gestion des risques naturels (tempêtes, incendies) potentiellement accrus sous l'effet des changements climatiques	Citoyens	Chaque éolienne sera équipée d'une station météorologique qui permet de varier la position des pales en fonction du vent. En cas de vitesse de vent critique, soit environ 100 km/h, les éoliennes seront mises en drapeau. En cas d'incendie de forêt, les éoliennes seront arrêtées. Les avions bombardiers d'eau pourront travailler au-dessus du parc éolien.
Disponibilité et transparence des informations	Citoyens	L'initiateur a mis en ligne, en juillet 2023, un site Internet spécifique au projet sur lequel se trouvent l'information relative à ce dernier (p. ex. : description, cartes, échéancier), la présentation et les panneaux exposés lors des rencontres publiques de février 2024 ainsi que les questions reçues lors de ces rencontres et les réponses données.
Implication des municipalités dans le projet	Citoyens Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	Des rencontres et échanges avec les municipalités ont cours depuis 2015. Les préoccupations formulées par les municipalités ont été intégrées dans la conception du projet. Un comité de liaison constitué d'acteurs locaux et de citoyens sera créé.
Considération des préoccupations des citoyens et analyse de l'acceptabilité sociale	Citoyens Parc régional des Appalaches	L'initiateur a organisé plusieurs rencontres afin de connaître les préoccupations et intérêts des citoyens et des acteurs locaux, et de les intégrer dans l'étude d'impact.
Comblement des besoins énergétiques locaux à partir de différentes sources d'énergie renouvelable	Citoyens	L'électricité produite sera injectée sur le réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec desservant le Québec.

Préoccupations	Intervenant	Mode d'intégration de la préoccupation
Emplacement du projet et partage du territoire entre les différents promoteurs	Citoyens Parc régional des Appalaches Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	L'emplacement du parc éolien a été déterminé en fonction de la qualité du gisement éolien, de la possibilité de raccordement du parc au réseau d'Hydro-Québec et des paramètres de configuration à respecter. Les projets éoliens développés dans la région sont indépendants les uns des autres et sont localisés en fonction de la possibilité d'interconnexion avec le réseau de transport d'électricité de Hydro-Québec.
Durée de vie du parc éolien	Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek Citoyens	Le parc éolien sera en exploitation pendant 30 ans selon les termes du contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec. L'exploitation du parc éolien pourrait se prolonger sous réserve d'un renouvellement du contrat d'approvisionnement ou de toute autre occasion de poursuivre la vente d'énergie éolienne.
Entretien du parc éolien	Citoyens	KESPDM sera responsable de l'entretien du parc éolien. Un entretien préventif sera réalisé chaque année sur toutes les éoliennes du parc. Un entretien correctif sera réalisé en complément, au besoin.
Fiabilité technique des éoliennes	Citoyens	Un modèle d'éolienne récent sera utilisé pour la construction du parc éolien. Chaque éolienne sera équipée d'une station météorologique. En cas de conditions météorologiques propices au verglas, un système de chauffage des pales se déclenchera. En cas de vents violents (au-dessus de 100 km/h), l'éolienne s'arrêtera pour éviter que la turbine ne subisse trop de stress.
Démantèlement du parc éolien	Citoyens Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	KESPDM sera responsable de l'entretien, de l'exploitation et du démantèlement du parc éolien. Des mesures assurant la disponibilité des fonds pour la réalisation du démantèlement sont prévues au contrat avec Hydro-Québec.

La section 2.2 du volume 1 de l'étude d'impact est remplacée par la section suivante :

2.2 Consultations menées auprès des acteurs locaux

Dès 2015, KESPDM a été à la rencontre des intervenants du milieu d'accueil afin d'évaluer leur intérêt à développer un projet éolien dans la région.

Des rencontres ont eu lieu dans le contexte de la soumission du projet aux appels d'offres d'Hydro-Québec AO/2021-01, AO/2021-02 et AO/2023-01. À la suite de la sélection de son projet, KESPDM a de nouveau rencontré les principaux acteurs locaux afin de leur présenter le projet et son état d'avancement. Les acteurs locaux consultés entre 2022 et 2024 sont les suivants :

- L'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c., formée de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL), qui comprend huit MRC et la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (RÉGIE), qui comprend six MRC, ainsi que des MRC de Montmagny et de L'Islet;
- La MRC de Montmagny;
- Les municipalités de Montmagny, de Notre-Dame-du-Rosaire, de Saint-Paul-de-Montminy et de Sainte-Apolline-de-Patton;
- La Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag;
- Les propriétaires fonciers;
- Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA);
- Le parc régional des Appalaches;
- L'Union des producteurs agricoles (UPA);
- Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ).

KESPDM discute avec la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag depuis 2022. Ces discussions visent principalement : (a) les plans d'information et de consultation, lesquels ont été développés en collaboration avec la Première Nation; (b) l'encadrement de la participation de la Première Nation dans le processus d'évaluation environnementale; (c) l'identification de sources des retombées économiques potentielles.

Les intérêts et préoccupations exprimés lors des rencontres et échanges avec les acteurs locaux sont présentés au tableau 1.

Tableau 1. Rencontres et discussions tenues entre 2022 et 2024 avec les acteurs locaux

Date	Intervenant	Représentant	Objet communication/consultation	Intérêts et préoccupations exprimés
7 fév. 2022 28 fév. 2022	Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy	Maire et conseillers municipaux	Présentation de l'avancement du projet	–
Mars à mai 2022	MRC de Montmagny	Directeur général adjoint	Rencontre informative, échanges sur la réglementation de la MRC	–
14 mars 2022	Ville de Montmagny	Maire et directeur général	Rencontre informative	–
13 avril 2022	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire	Mairesse et conseillers municipaux	Rencontre informative	–
19 juill. 2022 3 nov. 2022 27 juill. 2023 4 août 2023 11 août 2023 1 ^{er} sept. 2023 Sept. 2023 à mars 2024	Première Nation Wolastoqiyik Wahiasekuk	Grand Chef Coordonnatrice aux consultations et aux accommodements Directeur des ressources naturelles du territoire Conseil juridique	Rencontres virtuelles, échanges par courriel, courriel et téléphone : présentation du projet, discussions sur le plan d'information et de consultation et la réalisation d'une étude du potentiel archéologique, signature d'une entente-cadre; Maintien des communications par courriel, téléphone et vidéoconférence	Implication de la Première Nation dans le partenariat; Engagements de l'initiateur envers la Première Nation; Impacts environnementaux (écosystèmes, faune, flore, biodiversité, migration des oiseaux, habitats sensibles); Participation à l'évaluation environnementale par le biais d'études sectorielles, en ce qui concerne l'archéologie; Emplois et retombées économiques liés à la construction et à la maintenance des éoliennes; Durée du projet (échancier); Occasions de faire rayonner la culture wolastoqey sur le territoire et de permettre aux populations locales d'être mieux informées sur son histoire et sa culture.
19 juill. 2022 Sept. 2022 25 nov. 2022 26 juill. 2023 1 ^{er} août 2023 17 août 2023 25 août 2023 28 août 2023 23 fév. 2024 16 mai 2024 4 juin 2024	Membres de la Nation huronne-wendat de Wendake	Membres administratifs de la Nation huronne-wendat incluant : Directeur du bureau de Nionwentsio Analyste en aménagement du territoire Conseillère en aménagement du territoire Directeur du développement économique	Lettre adressée au Grand Chef Rencontres virtuelles, échanges par courriel, courriel et téléphone : présentation préliminaire du projet, discussion sur le plan d'information et de consultation; Suivi par courriel, téléphone ou vidéoconférence	Discussions sur le contenu du plan de consultation et d'information et identification de préoccupations types**

Date	Intervenant	Représentant	Objet communication/consultation	Intérêts et préoccupations exprimés
5 juill. 2023 1 ^{er} août 2023	Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c.	Directeur général	Rencontre virtuelle : discussions sur l'entente de partenariat économique	Rencontres en continu tout au long du projet
7 fév. 2024	Municipalité de Notre- Dame-du-Rosaire Municipalité de Saint- Paul-de-Montminy Ville de Montmagny MRC de Montmagny	–	Rencontre virtuelle : discussions sur la sélection du projet, les prochaines étapes, les outils de communication en place et le plan de consultation publique. Consultation sur les points de vue pour la réalisation de simulations visuelles.	–
23 fév. 2024	CRECA	Directrice générale Chargée de projets	Présentation du projet	Préservation des aires protégées existantes ou projetées
Août 2023 6 sept. 2023 Août 2023 à mars 2024	Municipalité de Notre- Dame-du-Rosaire Municipalité de Saint- Paul-de-Montminy Ville de Montmagny MRC de Montmagny	–	Adoption d'une résolution d'appui, d'une entente de paiement et d'un avis de conformité Partage du plan d'insertion du projet Maintien des communications par courriel et téléphone	–
18 mars 2024	Parc régional des Appalaches	Directrice générale	Rencontre virtuelle d'information sur le projet et d'échange sur les enjeux en lien avec le parc régional des Appalaches	Acceptabilité sociale; Interconnexion de la ligne de transport privée d'électricité de 230 kV avec les parcs éoliens voisins; Impact visuel du parc éolien Saint-Paul-de-Montminy depuis les sentiers de l'Inconnu.
8 mai 2024	Municipalité de Sainte- Apolline-de-Patton	Maire Directrice générale Conseillers municipaux	Rencontre virtuelle informative : présentation du projet, réponses aux questions et collecte des commentaires	Participation de la municipalité dans le projet; Développement éolien dans la région; Retombées économiques; Implication des fournisseurs locaux; Emplacement du projet sur des terres privées; Climat sonore; Impacts sur les lacs et la nature; Qualité de l'eau; Protection des érablières; Démantèlement du projet.

Date	Intervenant	Représentant	Objet communication/consultation	Intérêts et préoccupations exprimés
14 mai 2024	UPA PPAQ	Président du Syndicat de l'UPA de la MRC de Montmagny Deuxième vice-président du Syndicat de l'UPA de la MRC de Montmagny Conseillère en aménagement du territoire de l'UPA de la Chaudière-Appalaches Conseiller en aménagement de l'UPA de la MRC de Montmagny Président régional des PPAQ Côte-du-Sud	Présentation du projet	Protection des terres en culture et des érablières

** En ce qui a trait à la Nation huronne-wendat, des discussions avec des membres de la communauté huronne-wendat, notamment avec le directeur du bureau du Nionwentsïo, l'analyste et la conseillère en aménagement du territoire du Nionwentsïo et le directeur du développement économique ont cours depuis 2022 en vue de l'élaboration d'un plan d'information et de consultation. Comme il est mentionné au projet de plan échangé entre les parties, ces discussions ont jusqu'à maintenant permis d'identifier des préoccupations types à aborder dans le cadre de la démarche d'information et de consultation du projet éolien Saint-Paul-de-Montminy :

- Impacts environnementaux (écosystèmes, faune, flore, biodiversité, migration des oiseaux, habitats sensibles);
- Impacts du projet sur les droits, activités et intérêts de la Nation huronne-wendat;
- Utilisation du territoire;
- Participation à l'évaluation environnementale par le biais d'études sectorielles;
- Emplois et retombées économiques liés à la construction et à la maintenance des éoliennes;
- Autres opportunités liées au projet;
- Durée du projet (échancier).

Le tableau 2 de la section 2.6 du volume 1 de l'étude d'impact est remplacé par le suivant :

Tableau 2. Préoccupations mentionnées lors des consultations auprès des acteurs locaux, de la population et des instances concernées

Préoccupations	Intervenant	Mode d'intégration de la préoccupation
Maintien des usages récréatifs (circulation, chasse, pêche, activités récréotouristiques)	Citoyens Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag	Sentiers et secteurs d'intérêt récréotouristique évités le plus possible. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à la carabine au cerf de Virginie et à l'original. Communication avec les responsables de sites récréotouristiques situés à proximité des infrastructures projetées du parc éolien. Création d'un comité de liaison avec des acteurs locaux et des citoyens.
Activités forestières, acéricoles et agricoles	Citoyens MRNF Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton UPA PPAQ	L'analyse des impacts tient compte des terres agricoles protégées et des érablières exploitées et à potentiel acéricole sur le territoire. Maintien des accès pour les activités forestières, acéricoles et agricoles sur le territoire. Certains membres de l'association des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) ont aussi été rencontrés.
Maintien du potentiel touristique du territoire	Citoyens	L'analyse des impacts tient compte des éléments touristiques présents dans la zone d'étude.
Maintien de l'exercice du droit de propriété au lac Dominique	Citoyens	Abandon de l'emplacement d'éolienne de remplacement situé à proximité du lac Dominique.
Réseaux et systèmes de télécommunication	Citoyens	Considération des distances techniques à respecter entre les infrastructures du parc éolien et les réseaux et systèmes de télécommunication. Consultations en cours avec les gestionnaires des systèmes de télécommunication.
Sécurité des infrastructures de transport	MTMD	Mesures d'atténuation : abat-poussière, limitation de la vitesse, système de gestion des plaintes. Respect de distances séparatrices entre les infrastructures du parc éolien et le réseau routier.
Projection de glace	Citoyens	Respect de distances séparatrices entre les éoliennes et les éléments du milieu. Panneaux signalant le risque de projection de glace à proximité des éoliennes en phase exploitation.
Préservation de la qualité des paysages (notamment pour le parc régional des Appalaches, le lac Jally, le lac Dominique, la pourvoirie Beaulieu et la route 283)	Citoyens Parc régional des Appalaches Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	L'analyse des impacts tient compte du paysage. Réalisation de simulations visuelles, notamment à partir de lacs, de la pourvoirie Beaulieu et de la route 283.

Préoccupations	Intervenant	Mode d'intégration de la préoccupation
Maintien de la qualité de vie près des lacs, des habitations et des sites de villégiature (poussière, circulation, climat sonore)	Citoyens et villégiateurs	Respect des distances séparatrices par rapport aux lacs, habitations et sites de villégiature. Mise en place de mesures d'atténuation pour réduire l'émission de poussière. Respect de la note technique 98-01 relative au climat sonore. Surveillance du climat sonore pour les chantiers en phases construction et démantèlement. Suivi du climat sonore en phase exploitation à proximité de certaines habitations.
Impacts sur la santé (infrasons, champs électriques et magnétiques et tensions parasites)	Citoyens	Maintien des éoliennes à plus de 560 m des habitations. Maintien des éoliennes à plus de 1 200 m du périmètre urbain de Saint-Paul-de-Montminy. Maintien de la ligne de transport privée d'électricité de 230 kV à plus de 100 m des habitations.
Protection du patrimoine archéologique	Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekwik	Inventaire dans les zones de potentiel archéologique.
Investissements prévus et retombées économiques et sociales directes et indirectes	Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekwik Citoyens Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	Le projet aura des impacts économiques directs et indirects positifs pour les communautés locales : création d'emplois, achats locaux et régionaux, redevances aux propriétaires privés, paiements annuels versés aux municipalités par mégawatt installé, profits partagés entre les membres de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. La main-d'œuvre, les entreprises et les fournisseurs locaux seront sollicités durant la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien. Un bottin des entreprises locales et régionales sera préparé afin de mettre en évidence leurs compétences et de les prioriser. Un comité de liaison sera créé et il assurera le suivi des retombées économiques.
Partenariat avec l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c.	Citoyens	KESPDM s'est alliée avec l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. afin de maximiser les retombées économiques régionalement.
Contrats d'octroi d'option	Citoyens	Les éoliennes seront situées sur des terrains devant faire l'objet d'un contrat d'octroi d'option avec les propriétaires. Tous les contrats signés seront honorés.
Valorisation de la biomasse issue du déboisement	Citoyens	En fonction des ententes avec les propriétaires, l'initiateur privilégiera l'emploi de scieries locales pour la valorisation du bois d'œuvre issu des travaux de déboisement.

Préoccupations	Intervenant	Mode d'intégration de la préoccupation
Protection : espèces fauniques et floristiques à statut particulier et leurs habitats, en particulier la salamandre pourpre présente dans le sous-bassin versant de la rivière Minguy; habitats fauniques; aires protégées existantes; oiseaux; chauves-souris; poissons; corridors écologiques	MRC de Montmagny Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton CRECA Citoyens Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek	L'analyse des impacts tient compte des espèces fauniques et floristiques présentes, dont les espèces à statut particulier telles que la salamandre pourpre. Le projet évite les aires protégées existantes. Des mesures d'atténuation seront mises en place pour éviter ou réduire les impacts potentiels sur la faune, la flore et leurs habitats.
Apport de sédiments dans l'eau	Citoyens Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	Maximisation de l'utilisation de chemins existants. Application des saines pratiques dictées par Pêches et Océans Canada.
Maintien de la qualité de l'eau potable	Ville de Montmagny	Infrastructures du parc à l'extérieur des zones d'influence sur la qualité de l'eau.
Protection des sols et de la chaîne de montagnes des Appalaches	Citoyens	KESPDPM réalisera des études géotechniques afin de s'assurer que les fondations sont adéquates et de déterminer les secteurs où du dynamitage pourrait être requis.
Gestion des risques naturels (tempêtes, incendies) potentiellement accrus sous l'effet des changements climatiques	Citoyens	Chaque éolienne sera équipée d'une station météorologique qui permet de varier la position des pales en fonction du vent. En cas de vitesse de vent critique, soit environ 100 km/h, les éoliennes seront mises en drapeau. En cas d'incendie de forêt, les éoliennes seront arrêtées. Les avions bombardiers d'eau pourront travailler au-dessus du parc éolien.
Disponibilité et transparence des informations	Citoyens	L'initiateur a mis en ligne, en juillet 2023, un site Internet spécifique au projet sur lequel se trouvent l'information relative à ce dernier (p. ex. : description, cartes, échéancier), la présentation et les panneaux exposés lors des rencontres publiques de février 2024 ainsi que les questions reçues lors de ces rencontres et les réponses données.
Implication des municipalités dans le projet	Citoyens Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	Des rencontres et échanges avec les municipalités ont cours depuis 2015. Les préoccupations formulées par les municipalités ont été intégrées dans la conception du projet. Un comité de liaison constitué d'acteurs locaux et de citoyens sera créé.
Considération des préoccupations des citoyens et analyse de l'acceptabilité sociale	Citoyens Parc régional des Appalaches	L'initiateur a organisé plusieurs rencontres afin de connaître les préoccupations et intérêts des citoyens et des acteurs locaux, et de les intégrer dans l'étude d'impact.
Comblement des besoins énergétiques locaux à partir de différentes sources d'énergie renouvelable	Citoyens	L'électricité produite sera injectée sur le réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec desservant le Québec.

Préoccupations	Intervenant	Mode d'intégration de la préoccupation
Emplacement du projet et partage du territoire entre les différents promoteurs	Citoyens Parc régional des Appalaches Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	L'emplacement du parc éolien a été déterminé en fonction de la qualité du gisement éolien, de la possibilité de raccordement du parc au réseau d'Hydro-Québec et des paramètres de configuration à respecter. Les projets éoliens développés dans la région sont indépendants les uns des autres et sont localisés en fonction de la possibilité d'interconnexion avec le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec.
Durée de vie du parc éolien	Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek Citoyens	Le parc éolien sera en exploitation pendant 30 ans selon les termes du contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec. L'exploitation du parc éolien pourrait se prolonger sous réserve d'un renouvellement du contrat d'approvisionnement ou de toute autre occasion de poursuivre la vente d'énergie éolienne.
Entretien du parc éolien	Citoyens	KESPDM sera responsable de l'entretien du parc éolien. Un entretien préventif sera réalisé chaque année sur toutes les éoliennes du parc. Un entretien correctif sera réalisé en complément, au besoin.
Fiabilité technique des éoliennes	Citoyens	Un modèle d'éolienne récent sera utilisé pour la construction du parc éolien. Chaque éolienne sera équipée d'une station météorologique. En cas de conditions météorologiques propices au verglas, un système de chauffage des pales se déclenchera. En cas de vents violents (au-dessus de 100 km/h), l'éolienne s'arrêtera pour éviter que la turbine ne subisse trop de stress.
Démantèlement du parc éolien	Citoyens Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	KESPDM sera responsable de l'entretien, de l'exploitation et du démantèlement du parc éolien. Des mesures assurant la disponibilité des fonds pour la réalisation du démantèlement sont prévues au contrat avec Hydro-Québec.

La section 3.4.2 du volume 1 de l'étude d'impact est remplacée par la section suivante :

3.4.2 Premières Nations

La Direction des négociations et de la consultation du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI) et la base de données du Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités (SIDAIT) ont été consultées afin de connaître les communautés autochtones à moins de 100 km de la zone d'étude et d'obtenir des informations relatives aux droits ancestraux ou issus de traités, établis ou potentiels pour le territoire chevauchant la zone d'étude. À ce jour, aucune entente active entre le gouvernement du Québec et une Première Nation ou communauté autochtone ne vise le territoire de la zone d'étude du projet éolien Saint-Paul-de-Montminy. De même, le gouvernement du Québec ne participe actuellement à aucun processus de négociation territoriale globale visant ce territoire (Gouvernement du Canada, [s. d.]).

La Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag a discuté avec l'initiateur relativement aux activités de sa communauté dans la zone d'étude et des possibilités offertes par la réalisation du projet éolien (Gouvernement du Canada, [s. d.]; Gouvernement du Québec, 2024).

La Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag (antérieurement la Première Nation Malécite de Viger) compte 1 879 personnes (AANC, 2021). La population, dispersée pendant des décennies, s'est progressivement reconstituée en 1987, permettant la reconnaissance des Malécites de Viger comme 11^e nation autochtone du Québec en 1989 (PNWW, 2021). En 2019, la communauté a officiellement repris son nom d'origine, Wolastoqiyik Wampanoag, affirmant ainsi son identité et sa culture (PNWW, 2021). La Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag dispose d'un territoire de réserve non habité de 163 ha, situé dans le canton de Whitworth, près de Rivière-du-Loup, et d'un lot à Cacouna (PNWW, 2022). La revendication de droits de cette Première Nation sur le territoire où se situe la zone d'étude concerne le droit de mener des activités de chasse, de pêche et de cueillette dans le but d'assurer une « subsistance convenable » sur son territoire traditionnel. La revendication a été acceptée et serait en processus de négociation (Gouvernement du Canada, [s. d.]; Gouvernement du Québec, 2024; Parcs Canada, 2022).

La Nation huronne-wendat est regroupée dans la communauté de Wendake, à proximité de la ville de Québec, à environ 70 km au nord de la zone d'étude, où résident environ 1 500 Hurons-Wendat. Wendake compte deux réserves (les villages des Hurons Wendake n° 7 et n° 7a) et se compose de trois secteurs : un village plus ancien récemment mis en valeur, le quartier résidentiel développé à compter des années 1970 ainsi qu'une zone industrielle. Le tourisme constitue un apport économique important pour Wendake. Des milliers de visiteurs s'y rendent chaque année. Le ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada a reconnu l'intention de la Nation huronne-wendat de présenter une revendication globale et que cette dernière, dès qu'elle sera déposée, serait évaluée conformément à la politique sur les revendications globales (Gouvernement du Canada, [s. d.]).

La section 4.3 du volume 1 de l'étude d'impact est remplacée par la section suivante :

4.3 Sélection du site

En plus de s'inscrire dans une volonté gouvernementale de production d'énergie renouvelable et de réduction des GES, le parc éolien Saint-Paul-de-Montminy répond aux critères techniques de faisabilité et offre de nombreux avantages :

- La qualité du gisement éolien;
- Le partenariat établi avec le milieu qui contribue à maximiser les impacts socioéconomiques positifs;
- La signature d'ententes avec les propriétaires privés où le projet sera situé et la lettre d'intention du MRNF pour l'utilisation des terres du domaine de l'État;
- La collaboration avec la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag;
- La conformité réglementaire par la possibilité d'installer des éoliennes dans le secteur du projet en conformité avec le RCI de la MRC de Montmagny;
- La connaissance de l'industrie éolienne par les intervenants municipaux locaux puisque la MRC de Montmagny fait partie de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c.

Les trois premiers paragraphes de la section 5 du volume 1 de l'étude d'impact sont remplacés par le texte suivant :

5. Enjeux associés au projet

L'initiateur a développé le projet éolien Saint-Paul-de-Montminy en tenant compte des enjeux déterminés lors du développement des parcs éoliens précédents au Québec. Durant les activités d'information et de consultation, les propriétaires des terrains, les parties prenantes, les gestionnaires et usagers du territoire, les résidents des municipalités d'accueil du projet, la Première Nation Wolastoqiyik Wamsiheapuk et les citoyens ont fait part de leurs préoccupations, de leurs intérêts et de leurs commentaires. Ces derniers, conjugués à l'analyse des composantes valorisées de l'environnement et à la compréhension des activités du projet éolien, ont permis aux professionnels qui rédigent cette étude d'impact de cerner les enjeux associés au projet.

L'initiateur poursuit l'optimisation de son projet selon une démarche de développement durable, respectant les trois objectifs définis par le MELCCFP : protection de l'environnement, efficacité économique et équité sociale (MELCCFP, 2023). C'est pourquoi les enjeux associés au projet incorporent ces trois piliers du développement durable tout au long de la présente étude d'impact.

Les principaux enjeux cernés et analysés dans le contexte de l'évaluation environnementale du projet sont regroupés au tableau 35; leur classement est sans égard à un ordre d'importance. Ces enjeux sont associés aux interactions possibles entre les activités du projet et les composantes des milieux physique, biologique et humain.

BIBLIOGRAPHIE

- AANC (2021). Affaires autochtones et du Nord Canada. *Premières Nations - Population inscrite - Première Nation Wolastoqiyik (Malécite) Wahsipekuk*. Repéré à https://fnp-ppn.aadnc-aandc.gc.ca/FNP/Main/Search/FNRegPopulation.aspx?BAND_NUMBER=54&lang=fra en décembre 2023.
- Gouvernement du Canada ([s. d.]). *Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités (SIDAIT)*. Repéré à <https://sidait-atris.rcaanc-cirnac.gc.ca/SIDAIT-GEO-ATRIS/disclaimer-fra.html> en mars 2024.
- Gouvernement du Québec (2024). *Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit*. Repéré à <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/secretaire-premieres-nations-inuit> en mars 2024.
- MELCCFP (2023). *Directive pour la réalisation d'une étude d'impacts sur l'environnement – Projet de construction du parc éolien Saint-Paul-de-Montminy sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Montmagny par Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy S.E.C. – Dossier 3211-12-260*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique.
- Parcs Canada (2022). Gouvernement du Canada. *Le gouvernement du Canada et la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk signent un accord pour la réconciliation et la reconnaissance des droits*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/parcs-canada/nouvelles/2022/08/le-gouvernement-du-canada-et-la-premiere-nation-wolastoqiyik-wahsipekuk-signent-un-accord-pour-la-reconciliation-et-la-reconnaissance-des-droits.html> en mars 2024.
- PNWW (2021). Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk. *Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk*. Repéré à <https://wolastoqiyikwahsipekuk.ca/> en décembre 2023.
- PNWW (2022). *Document d'information sur le processus de désignation des terres d'une partie de la réserve de Kataskomik*. Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk. 16 p.



PESCA